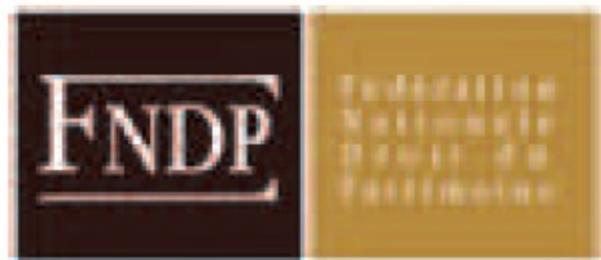


Renaud Mortier nouveau président de la FNDP

FNDP, assemblée générale, 19 mars 2013



La Fédération Nationale Droit du Patrimoine (FNDP) a choisi le professeur Renaud Mortier pour succéder au professeur Jean Prieur en qualité de président. Le professeur Sophie Schiller devient secrétaire général.

Créée en 2010 à l'initiative d'universitaires, du Barreau de Paris, du Conseil supérieur du notariat (CSN), de l'Association Nationale des Juristes de Banque (ANJB) et de l'Association des Juristes d'Assurance et de Réas-

urance (AJAR), la Fédération Nationale Droit du Patrimoine (FNDP) est une association loi 1901 dont le but est de promouvoir le droit dans la gestion de patrimoine.

La FNDP fédère actuellement cinq diplômés juridiques de conseil patrimonial (Paris 1-Panthéon-Sorbonne ; Paris IX-Dauphine ; Rennes 1 ; Strasbourg et Toulouse),

de nombreux autres ayant récemment fait part de leur volonté de l'intégrer (examen des candidatures en 2014). L'activité de la FNDP est au service des étudiants et des professionnels de la gestion de patrimoine, pour lesquels elle constitue un lieu de rencontre, de dialogue et de réflexion (www.fndp.org).



Renaud Mortier, 39 ans, est professeur agrégé de droit privé à l'université de Rennes 1 et directeur du Centre de droit des affaires, ainsi que du master 2 droit et gestion de patrimoine. Il dirige également la revue *Droit des sociétés* (LexisNexis) ainsi que le séminaire de gestion de patrimoine approfondie du Centre de formation professionnelle notarial de Paris. Actuellement chercheur associé à la New York Law School, où il est détaché jusqu'en juillet 2013, Renaud Mortier est l'auteur de deux ouvrages primés (*Le rachat par la société de ses droits sociaux* : Dalloz 2003, Prix

de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier ; *Opérations sur capital social* : LexisNexis 2010, Prix du Cercle Montesquieu, réédition prévue fin 2013).
Email : presidentfndp@gmail.com